

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2018

Présents : JL Martin – M Charbonnier – N Fontany – A Rixte – R Givaudan – A Milési – M Bron – G Gosselin – C Soureillat – P Théolas – N Haddad

Absents : C Alligon (exc.) – A Buffet (exc.) – S Veyrier (exc.) – JB Albelda (exc.) – C Thibaud (exc) – G– JL Legrand (exc.) – D Thévenieau (exc.) – F Crespo

Pouvoirs : C Alligon à C Soureillat – A Buffet à N Fontany – S Veyrier à A Milési – JB Albelda à R Givaudan – C Thibaud à JL Martin – JL Legrand à M Bron

Date de convocation : 29 mars 2018

Secrétaire de séance : Chantal Soureillat

Séance ouverte à 18h12

Le lieutenant colonel de gendarmerie, Arnaud Beltram, 44 ans, a donné sa vie, par son courage et son engagement, pour préserver nous tous, citoyens, des folies terroristes.

Nous exprimons nos respectueuses et reconnaissantes condoléances à sa famille et à ses proches.

Nous réaffirmons, aujourd'hui plus encore, notre soutien à la gendarmerie nationale, ainsi qu'à toutes les autorités civiles et militaires, qui au quotidien s'investissent pour notre sécurité républicaine.

Nous avons également une pensée pour les autres victimes abattus ce jour-là par le terroriste Redouane Lakdim :

- Christian Medves, 50 ans, chef boucher en grande surface
- Hervé Sosna, 65 ans, retraité
- Jean Mazières, 61 ans, passager de la voiture attaquée

Ce terrible vendredi 23 mars 2018, Mireille Knoll, dame juive âgée de 85 ans, a également été retrouvée morte de plusieurs coups de couteau dans son appartement incendié. La petite fille juive qui a échappé à la rafle du Vél' d'Hiv' en 1942 a été poignardée et brûlée en plein Paris, chez elle.

Pour toutes ces victimes, nous observons une minute de silence.

## Mise au vote du procès-verbal de la séance du 21 mars 2018

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 21 mars 2018.

## Approbation des Comptes Administratifs 2017 et Budgets Primitifs 2018

Monsieur le Maire remercie Florence FAURE, inspectrice des Finances Publiques pour sa présence. Il remercie également la commission Finances qui a travaillé sur cette préparation budgétaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme Margaret Charbonnier est élue à l'unanimité Présidente de séance pour le vote des trois comptes administratifs qui seront présentés à cette séance.

✓ BUDGET PRINCIPAL

Madame Florence FAURE présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2017 qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 154 783,00	2 053 485,00	3 208 268,00
Titres de recettes émis (b)	693 817,80	1 857 520,76	2 551 338,56
Réductions de titres (c)	0,00	10 954,21	10 954,21
Recettes nettes (d = b - c)	693 817,80	1 846 566,55	2 540 384,35
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 154 783,00	2 053 485,00	3 208 268,00
Mandats émis (f)	748 614,27	1 613 545,52	2 362 159,79
Annulations de mandats (g)	87 168,29	2 757,40	89 925,69
Dépenses nettes (h = f - g)	661 445,98	1 610 788,12	2 272 234,10
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	32 371,82	235 778,43	268 150,25
(h - d) Déficit			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif 2017.

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-183 482,49	0,00	32 371,82	0,00	-151 110,67
Fonctionnement	522 370,13	308 758,30	235 778,43	0,00	449 390,26
<b>TOTAL I</b>	<b>338 887,64</b>	<b>308 758,30</b>	<b>268 150,25</b>	<b>0,00</b>	<b>298 279,59</b>

Les principales réalisations de la commune sur l'exercice 2017 ont été les suivantes :

- Eclairage Public Temple et Salle des fêtes 17 212 €
- Irrigation stade 19 068 €
- Travaux réhabilitation école (plaques plexi, éclairage élémentaire sauf 2<sup>ème</sup> étage et VMC) 21 317 €
- Adoucisseur salle des fêtes 2 256 €

- Mise aux normes électricité appt réfugiés 3 982 €

Monsieur le Maire rajoute que la commune a perçu une subvention de 5000 € de l'Etat pour l'accueil de la famille de réfugiés (1000 € par personne). Il précise que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, la famille paye un loyer et rembourse les charges à la commune (propriétaire du logement).

- Peinture cage escalier appt Rue Pas de la Dame 5 454 €
- Porte entrée logt Rue Pas de la Dame 4 477 €
- Peinture Mairie (hall, escaliers, fenêtres) 7 352 €
- Rampes accès cimetièrre 990 €
- Mise aux normes électricité suite contrôle 9 028 €
- Radiateurs lgt communal 1 189 €
- Logiciel cimetièrre 4 116 €
- Tables pique-nique 1 192 €
- Bacs albums bibliothèque 700 €
- Sauteuse cantine 6 900 €
- Cabane Toboggan 3 120 €
- Tatamis 2 838 €
- Défibrillateur 1 701 €
- Illuminations de Noël 1 470 €
- Colombarium 9 cases 7 684 €
- Mobilier de voirie (barrières, potelets..) 7 550 €
- Accès PMR Ecole 16 498 €
- Voirie 2017 22 782 €

Abel Rixte précise que l'hiver pluvieux a entraîné de nombreuses dégradations sur la voirie (nids de poule), le budget 2018 sera donc en partie consacré à les réparer. Depuis cette année, les travaux de voirie sont mutualisés avec la communauté de communes. Nous attendons les résultats de l'appel d'offre réalisé par la communauté de communes (fin juin) pour lancer les travaux. Abel Rixte trouve les délais longs et craint de ne pas pouvoir réaliser les travaux dans la période souhaitée car l'entreprise retenue devra répondre aux attentes de toutes les communes qui ont contractualisé avec la CCEPPG. Monsieur le Maire rajoute que nous avons eu un accord de principe pour que les travaux de sécurisation de la Route de Valréas soient prioritaires et puissent être réalisés pendant la période estivale.

- Parking des Combes 60 600 €
- Gendarmerie 250 450 €

Monsieur le Maire rajoute qu'il ne reçoit que des compliments de la part des gendarmes sur la réhabilitation des locaux. Les locataires ressentent la réelle différence sur l'isolation.

- Révision PLU 5 460 €

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Margaret Charbonnier, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2017 de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune.**

Affectation des résultats 2017 sur l'exercice 2018 :

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » = 265 736.67€

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 183 653.59 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2017 sur l'exercice 2018.**

Cette année encore, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les impôts locaux pour que les ménages qui bénéficient de la suppression progressive de la TH voient leur pouvoir d'achat augmenter.

De plus, les hausses de taux sur la TH décidées par les collectivités après 2018 ne seront pas prises en charge par l'Etat et devront par conséquent être supportées par les ménages.

Même si ce nouveau dégrèvement de TH est pris en charge par l'Etat et ne devrait pas remettre en cause le produit fiscal des communes, nous restons toutefois assez méfiants sur les recettes fiscales des années à venir et sur la poursuite de ces compensations.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les bases prévisionnelles 2018 pour les taxes directes locales, il propose de ne pas modifier les taux à savoir :

- Taxe d'habitation = 8.47 %
- Taxe foncière bâti = 16.50 %
- Taxe foncière non bâti = 66.42 %

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité directe locale tels que présentés ci-dessus.**

### **Présentation du budget primitif 2018 :**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 753 699 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 139 159 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

#### **1. Chapitre 20\_Etudes**

Maîtrise œuvre Route de Valréas	2 760 €
Maîtrise œuvre Rue des Remparts	5 765 €
Maîtrise œuvre accessibilité	3 754 €
Révision PLU	30 305 €
Maîtrise œuvre réhabilitation école	16 100 €

#### **2. Chapitre 21\_Matériel/mobilier**

Programmeur extinction EP	5 000 €
Chauffage Temple	1 900 €
Conseil Municipal des Jeunes	6 000 €
Terrain THEOLAS/PLUMEL +frais	1 050 €

#### **3. Chapitre 23 \_ Travaux**

Divers Travaux bâtiments communaux	12 456 €
Voirie 2018	50 000 €
Soutènement parking Rte Valréas	5 500 €
Aménagement abords salle des fêtes	19 800 €
Solde parking des Combes	20 700 €
Parking SAFI	10 710 €
Aménagement Route Valréas et Remparts	404 502 €
Accessibilité rampe accès mairie	67 500 €
Réhabilitation école	192 000 €

Monsieur le Maire conclut en précisant que 2018 sera une année consacrée à la sécurité des piétons, à l'aménagement de la voirie, à la réfection des réseaux eau et assainissement et à l'accessibilité. L'investissement le plus important étant la sécurisation de l'entrée de la route de Valréas. Le montant des travaux devrait être inférieur aux prévisions puisque nous avons contractualisé avec la

CCEPPG un marché à bons de commande mutualisé pour la voirie. Nous pourrions ainsi bénéficier de remises tarifaires importantes dues aux économies d'échelle.

Cette année, la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche de la Rue des Remparts va être réalisée (Crédit Agricole au P'tit Resto), nous profiterons de la réfection de la chaussée pour réhabiliter les canalisations eau et assainissement et ainsi moderniser nos réseaux (réparations de fuites).

Nous terminerons également les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux par le poste le plus important à savoir l'accès au bâtiment « mairie ».

Le Conseil Municipal des Jeunes a été élu en janvier dernier, ils ont déjà bien avancé sur des projets, une enveloppe de 6 000 € a été prévue sur l'exercice 2018 pour leur permettre de les concrétiser.

Des investissements importants seront également réalisés pour réduire les consommations d'énergie :

- La réhabilitation des bâtiments scolaires (isolation plafond, réfection toiture, changement des luminaires....)
- L'achat de programmeur pour la mise en place de l'extinction de l'éclairage public

Une ligne d'emprunt a été nécessaire pour équilibrer notre section d'investissement. Ce montant s'élève à 100 000 € et sera intégralement affecté à l'opération « Aménagement de la route de Valréas », cette ligne d'emprunt représente moins de 25% des travaux.

Cependant, notre trésorerie confortable de 400 000 € devrait nous permettre de pouvoir honorer les factures au moment voulu sans avoir à souscrire cet emprunt.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2018**

✓ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame Florence FAURE présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2017 qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	266 414,00	306 315,00	572 729,00
Titres de recettes émis (b)	76 060,38	319 680,84	395 741,22
Réductions de titres (c)	0,00	24 646,68	24 646,68
Recettes nettes (d = b - c)	76 060,38	295 034,16	371 094,54
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	266 414,00	306 315,00	572 729,00
Mandats émis (f)	41 245,60	242 151,64	283 397,24
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	41 245,60	242 151,64	283 397,24
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	34 814,78	52 882,52	87 697,30
(h - d) Déficit			

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif 2017.

FAULIGNAN EAU ASSAIT -					
Investissement	190 354,07	0,00	34 814,78	0,00	225 168,85
Fonctionnement	38 100,84	0,00	52 882,52	0,00	90 983,36

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Margaret Charbonnier, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2017 de l'Eau et l'Assainissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de l'Eau et l'Assainissement.**

L'augmentation des tarifs de l'eau et assainissement applicable depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 a eu un impact positif sur le résultat de fonctionnement de l'exercice puisque il s'élève à 52 882 € alors que l'année dernière nous étions en déficit. Monsieur le Maire remercie la commission qui a travaillé l'année dernière sur l'ajustement des tarifs de l'eau et l'assainissement. Il est précisé que la règle du surcoût au-delà des 170 m3/an n'a pas été appliquée au dernier semestre mais qu'elle interviendra lors de la prochaine relève (consommation hiver); le résultat de l'exercice 2017 ne reflète donc pas intégralement l'impact des nouveaux tarifs.

**C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs de l'eau et l'assainissement.**

**Accord unanime de l'assemblée.**

Affectation des résultats 2017 sur l'exercice 2018 :

Compte 001 « Excédent d'investissement antérieur reporté » = 213 768.85 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 90 983.36 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2017 sur l'exercice 2018.**

Monsieur le Maire souligne l'important travail réalisé par le service de l'eau concernant la relance des abonnés en situation d'impayés. Des courriers de relance avec mise en demeure de pose de réducteurs de pression ont fait réagir les débiteurs et grâce à cette démarche nous avons pu diminuer fortement la part des impayés.

#### **Présentation du budget primitif 2018 :**

**La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 364 866 €.**

**La section d'investissement s'équilibre à la somme de 345 900 €.**

Chapitre 20\_ Etudes = 76 800 €

Schéma d'assainissement nécessaire dans le cadre de la révision du PLU et fin de la mission de l'inventaire du réseau.

Abel Rixte précise que le schéma d'assainissement très coûteux est subventionné fort heureusement à hauteur de 80% cependant il rajoute que ces études vont déceler des travaux à réaliser et donc des dépenses à engager.

Chapitre 21 \_ Matériel = 21 450 € (compteurs, terrain et remorque)

Chapitre 23 \_ Travaux = 211 767,37€

- Compteurs de sectionnements
- Travaux de recherche de fuite

- Travaux d'amélioration du réseau
- Travaux rue des Remparts

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2018 du service Eau et Assainissement.**

✓ BUDGET MUSEE DE LA SOIE

Madame Florence FAURE présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2017 qui se décomposent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	138 695,00	138 695,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	80 730,05	80 730,05
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	80 730,05	80 730,05
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	138 695,00	138 695,00
Mandats émis (f)	0,00	82 606,92	82 606,92
Annulations de mandats (g)	0,00	0,13	0,13
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	82 606,79	82 606,79
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit	0,00	1 876,74	1 876,74

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif 2017.

Musée de la soie Taulignan					
Investissement					
Fonctionnement	-29 377,86	0,00	-1 876,74	0,00	-31 254,60
Sous-Total	-29 377,86	0,00	-1 876,74	0,00	-31 254,60
TOTAL II	-29 377,86	0,00	-1 876,74	0,00	-31 254,60

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Margaret Charbonnier, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2017 du Musée de la Soie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du Musée de la Soie.**

Affectation des résultats 2017 sur l'exercice 2018 :  
Compte 002 « Déficit antérieur reporté » = 31 254.60 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2017 sur l'exercice 2018.**

#### **Présentation du budget primitif 2018 :**

**La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 99 373 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2018 du Musée de la Soie.

Nicole Fontany précise que les années électorales ne sont pas bénéfiques pour le secteur du tourisme et le Musée de la Soie a aussi ressenti cette tendance. La fréquentation annuelle a atteint timidement les 8 000 visiteurs. Elle précise qu'à l'heure actuelle 24 réservations de groupe sont effectuées pour 2018.

Monsieur le Maire rajoute que cette année 2018 est en expérimentation par la mise en place de la nouvelle organisation (ouverture saisonnière de avril à septembre et diminution des effectifs).

#### **Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Exercice 2018**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de l'action sociale et des familles,  
Compte tenu du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 7 500 € au titre de l'année 2018 et précise que les crédits sont ouverts au compte 657362 du budget de l'exercice 2018.**

#### **Restauration d'archives anciennes de Taulignan en dépôt aux archives départementales – demande de subvention**

Avant de commencer, Monsieur le Maire en profite pour remercier l'association des Onze Tours et plus particulièrement Monsieur Jean-Paul Berger présent dans la salle pour la magnifique exposition qui s'est déroulée au mois de mars à la salle de la commune sous le thème « Les transformations de notre village au XIXème siècle ». Tout au long de ce mois, c'est près de 200 personnes avec les écoles qui ont découvert cette exposition.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un an, lors de la présentation de l'exposition du patrimoine en maquettes de Monsieur Jean-Claude Vangierdegom, l'idée avait germé sur ce projet d'exposition entre Monsieur Berger et Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Paul Berger pour cette belle exposition dont il a réalisé la quasi-totalité et pour le don fait à la commune d'un plan du bâtiment de l'ancienne école datant de 1887 qui trouvera sa place dans le hall d'entrée de la mairie.

Début 2017 plusieurs membres de l'association des Onze Tours habitués des archives départementales de la Drôme ont alerté le conseil d'administration sur l'état déplorable dans lesquels se trouvaient certains documents très anciens. Un petit groupe s'est constitué pour mener une mission d'évaluation de la situation. Après une journée de consultation des archives de la

commune à Valence, cette commission a établi une liste d'une dizaine de documents particulièrement préoccupants.

Il s'agit de parchemins des XIV et XVe siècle pliés, empoussiérés, très difficilement lisibles qui mériteraient d'être montrés au public mais qui, en l'état, ne le peuvent pas.

Autre sujet de préoccupation : les documents du XIXe siècle qui sont menacés d'effacement. Il s'agit d'un problème à l'échelle nationale conséquence de la technologie de l'époque. Les papiers utilisés sont acides et attaquent les encres. Les supports ne sont donc pas menacés mais leur contenu disparaît progressivement. La seule solution envisagée est de produire des fac-similés sous forme numérique qui auraient le mérite d'être consultables à distance.

Concernant les parchemins, après consultation de la direction des archives départementales, il apparaît que si la copie des documents récents est réalisable par les archives départementales, la restauration des documents très anciens ne l'est pas.

Des entreprises spécialisées sont capables de nettoyer (dépoussiérer), réparer et remettre à plat ces types de documents.

Ces parchemins sont propriété de la commune, elle seule est habilitée à déclencher cette restauration.

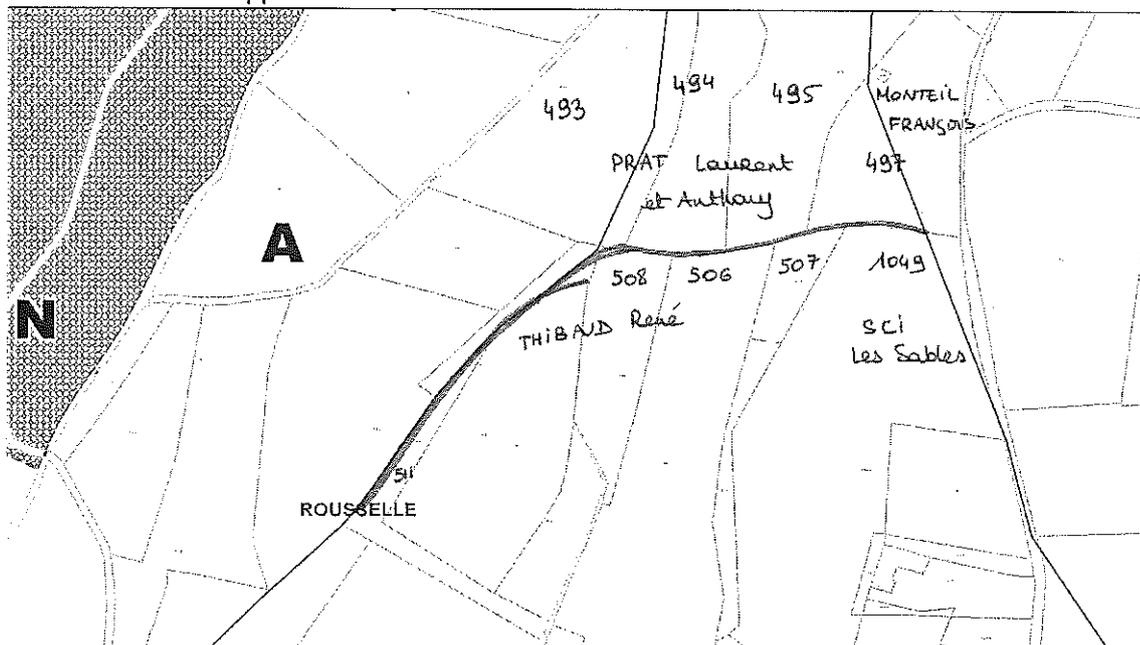
Le coût de cette restauration s'élève à 2 800 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet de restauration des archives pour un montant prévisionnel de 2 800 € TTC, sollicite le Département de la Drôme et tout autre financeur pour l'obtention d'une subvention la plus large possible et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

#### Convention de passage – canalisations eau potable La Chèvre /Charroux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire pour boucler la conduite d'eau de la Chèvre et Charroux de passer une conduite d'eau potable sur le chemin existant en limite des parcelles :

- A 511, 508, 506 et 507 appartenant à Monsieur THIBAUD René
- A 493, 494 et 495 appartenant à Messieurs PRAT Laurent et PRAT Anthony
- A 497 appartenant à Monsieur MONTEIL François
- A 1049 appartenant à la SCI Les Sables



Abel Rixte rappelle le contexte. Suite à un problème d'alimentation en eau de deux maisons, nos services techniques se sont rendus compte que la conduite se bouchait à cause du calcaire. Pour les dépanner, un bouclage provisoire entre la Chèvre et Charroux s'est fait à travers champs. Cette solution a porté ses fruits puisque les deux maisons ont pu être réalimentées. Il a donc été envisagé de réaliser ce bouclage cette fois-ci enterré sur 200 mètres de long mais pour cela il est nécessaire de passer sur des propriétés privées.

A ce titre, il est indispensable de prévoir des conventions de passage pour ces conduites qui traversent des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Les conventions permettront d'autoriser le service de l'eau à intervenir, en cas de problème, directement sur le site. Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du projet de convention de passage en invitant les conseillers à se prononcer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à les signer.**

Abel Rixte rajoute qu'il est important de sécuriser l'alimentation en eau de ces deux maisons car l'eau de Charroux n'est pas potable. Par contre, en abandonnant Charroux, un problème induit risque de survenir à savoir l'alimentation du bassin des pompiers alimenté uniquement par Charroux.

La solution de changer les tuyaux bouchés est évoquée mais paraît trop onéreuse.

#### Droits de préemption urbain

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : les parcelles AM n°71, AX n°237

#### Dossiers divers

- Créances éteintes

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les états de produits irrécouvrables dressés par Madame la Responsable des Finances Publiques de Saint Paul Trois Châteaux portant sur les années 2014 à 2017 pour les motifs suivants :

- Dossier de surendettement (jugement pour effacement de la dette)

DEBITEUR 1	2014	2015	2016	2017
EAU ASS	370.43		87.72	89.64
TOTAL CREANCE ETEINTE				547.79

DEBITEUR 2	2014	2015	2016	2017
EAU ASS		108.14	83.38	63.08
TOTAL CREANCE ETEINTE				254.60

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après un vote 16 pour et 1 contre admet en créances éteintes les montants mentionnés pour les années de 2014 à 2017 pour un montant total de 802.39 € et impute les dépenses correspondantes sur le compte 6542 du Budget Eau et Assainissement de l'exercice 2018.**

- Cession de matériel : aspirateur à feuilles

Considérant que l'aspirateur à feuilles acheté en 1995 ne fonctionne plus et qu'il ne peut plus répondre aux besoins du service technique ; il convient donc de le vendre

Considérant que le prix de vente a été fixé à 500 €, le prix de cession n'étant pas assujéti à la TVA,

Considérant que M.DELMAS Philippe, domicilié à Réauville (26230), se porte acquéreur du matériel ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente du matériel ci-dessus et sa sortie de l'inventaire et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

- Remboursement franchise : sinistre Monsieur GERELLI Philippe

La rupture d'un tuyau d'eau potable avant le compteur de Monsieur GERELLI a occasionné une inondation dans son habitation causant la perte d'affaires personnelles entreposées au sol.

Un constat a été fait entre la commune et Monsieur GERELLI et la responsabilité de la commune est engagée.

L'assureur de Monsieur GERELLI (GAN Assurances) lui demande de régler une franchise de 139.68 € que notre compagnie d'assurance refuse de prendre en charge. Considérant que nos services techniques n'ont pas coupé l'eau alors que le propriétaire l'avait demandé. Il convient de rembourser Monsieur GERELLI du montant de sa franchise.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement de la franchise de Monsieur GERELLI Philippe qui s'élève à la somme de 139.68 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15

Le Maire,

Jean-Louis MARTIN

